

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 21 OCTOBRE 2021

L'An deux mil vingt-et-un et le 21 octobre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le quinze octobre deux mil vingt-et-un, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc CAILLOUX, Maire

Présents : CAILLOUX Luc, COSTE Christiane, COULAUDON Bernard, AUGHEARD Marie-Christine, MORVAN Julien, ROSSIGNOL Pascal, MONGINOU Naïma, ANDRIEU Anne, GIRARD Grégory, MOUTARDE Marilyne, GARDARIN Laetitia, TREHAND Charlotte, BONY Sébastien

Absents excusés : BENYOUCEF Mustapha, DUBUISSON Sylvain

Absents excusés et représentés :

Madame GARDARIN Laetitia a été élue secrétaire

Approbation du Compte-Rendu du dernier conseil à l'unanimité.

1- Gestion du personnel

✓ Pour information

- Renouvellement du contrat de Yoan AIT BRAHAM du 01/01/2022 au 31/12/2022

2- Révision de la taxe d'aménagement

Le Conseil décide de ne pas augmenter la taxe d'aménagement pour cette année.

3- Surtaxe assainissement

DCM N° 2021/10/01 Surtaxe assainissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'ils disposent de toute liberté pour fixer le montant de la surtaxe d'assainissement revenant à la commune et rappelle que depuis le 19 novembre 2021, la redevance d'assainissement se décomposait comme suit :

- | | |
|-----------------------|---------------------------------|
| - abonnement | 10.00 € HT |
| - sur la consommation | 0,80 € HT, par m ³ . |

Monsieur le Maire propose d'actualiser cette redevance à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Où cet exposé, après délibération et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal, décide de fixer les tarifs comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- | | |
|-----------------------|-------------------------------------|
| - abonnement | 15,00 € HT |
| - sur la consommation | 0,85 € HT, par m³ |

VOTE : Unanimité

4- Demande de subvention exceptionnelle

DCM N° **2021/10/02** Demande de subvention exceptionnelle – CAU QUE TEN

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Municipale que l'association Cau Que Ten a demandé une subvention exceptionnelle afin de l'aider pour l'organisation de sa randonnée organisée le 10 octobre 2021.

Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle de 200€ à l'association Cau Que Ten.

VOTE : Unanimité

✓ Demande d'aide au branchement de l'électricité de Mme BELLUMORI Marine pour sa ferme pédagogique

Le Conseil Municipal accepte la demande de Mme BELLUMORI, une délibération précisant les modalités sera prise au prochain Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Validation de la subvention du plan de relance par l'ONF
- ✓ Prévoir une réunion de village au sujet de demandes de terrains de la section des Barrats

Luc :

- Devis pour le mur du cimetière validé
- Propositions pour les enseignes de l'auberge reçues et validées
- SIRB : Les délégués vont être convoqués afin de voter pour le choix d'une répartition pour le paiement d'une contribution

Bernard :

- Chaudières Cantine et Salle Champagnol à changer. Des devis de 2 entreprises ont été reçues : choix AC2S pour la salle Champagnol et pierre LACOSTE pour la cantine

Marie-Christine :

- Les inscriptions pour le repas du CCAS sont terminées. Des colis seront distribués aux personnes ne pouvant pas venir au repas, 1 plante pour les femmes et un coffret de vins pour les hommes.

Anne :

- Prévoir une réunion à MAZAL suite à la demande d'arrachage d'une haie sur du sectionnal

Fin de séance à 22H00

Prochaine réunion le : Jeudi 18 novembre à 19H